



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conférence de presse

Paris, 13 décembre 2021

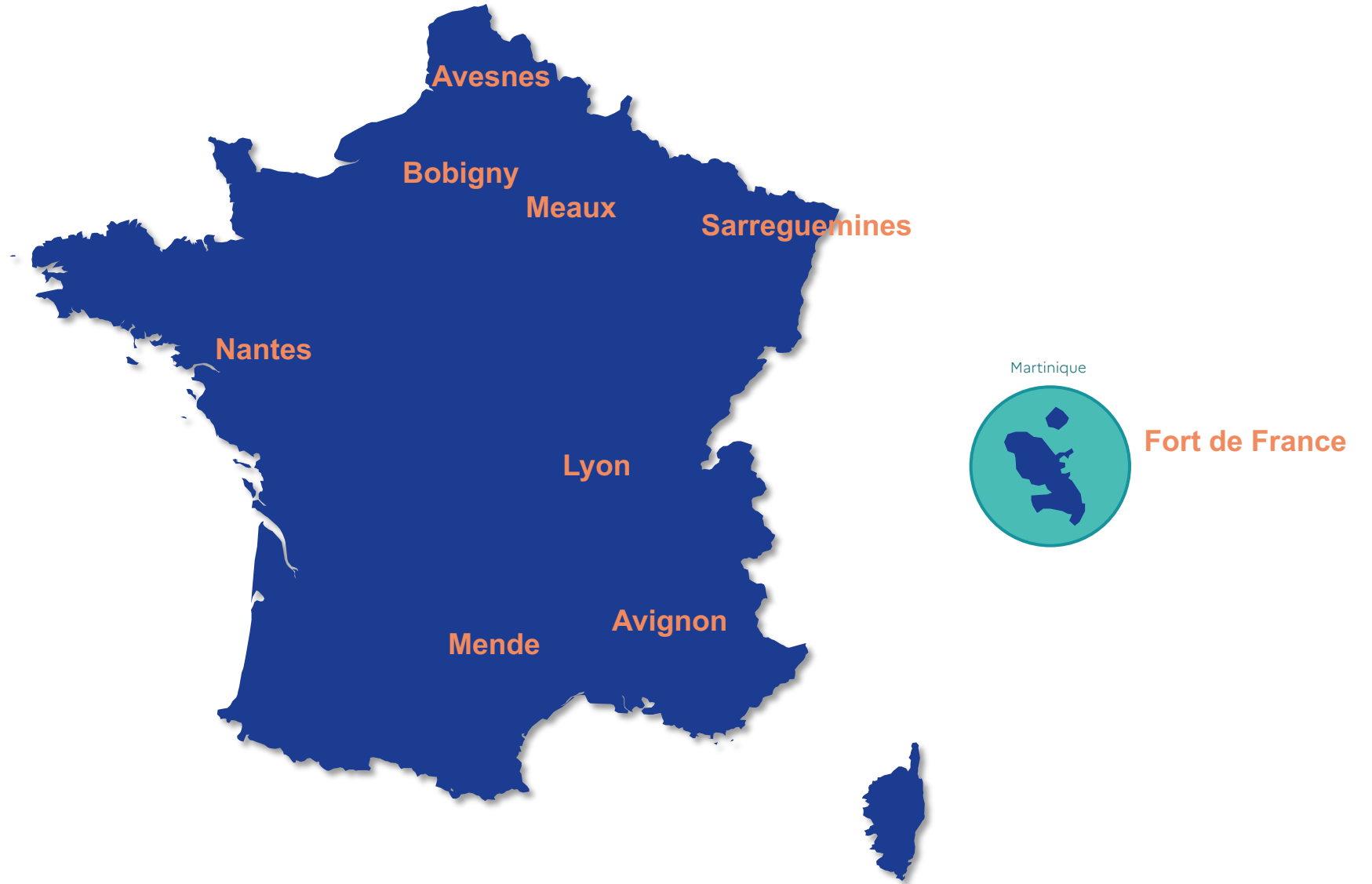
Extraction de 9 juridictions dans ces 4 groupes

GROUPE 1 : Paris-**Bobigny-Lyon**-Marseille-Nanterre-Créteil-Lille-Bordeaux-Versailles-Evry-Pontoise-Toulouse

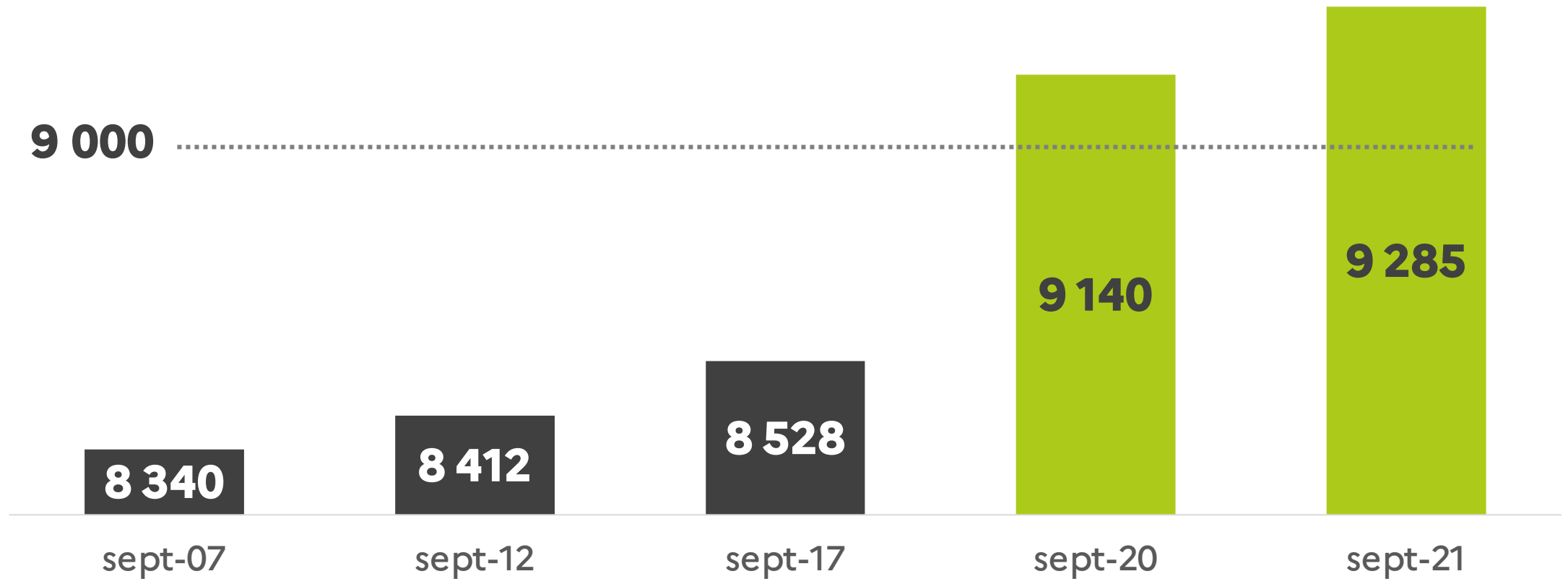
GROUPE 2 : Montpellier-**Meaux-Nantes**-Nice-Strasbourg-Aix-Grasse-Toulon-Rouen-Nîmes-Grenoble-Rennes-Perpignan
Amiens-Dranguignan-Angers-Nancy-Evreux-Béthune-Saint-Etienne-Metz-Le Mans-Boulogne-sur-Mer-Saint-Denis-Melun-Dijon
Clermont-Ferrand-Caen-Tours-Valence

GROUPE 3 : Bourg-en-Bresse-**Fort-de-France-Avignon**-Mulhouse-Valenciennes-Cayenne-Saint-Brieuc-Brest-Orléans
Chartres-Le Havre-Poitiers-Beauvais-Béziers-Pau-Pointe-à-Pitre-La Rochelle-Limoges-Dunkerque-Reims-Lorient-Epinal-
Bayonne
Arras-Angoulême-Quimper-Troyes-Besançon-Agen-Saint-Nazaire-Senlis-Colmar-Chalon-sur-Saône-Saint-Pierre-Thonon-les-
Bains-Chambéry-La Roche-sur-Yon-Blois-Bourges-Charleville-Mézières-Privas

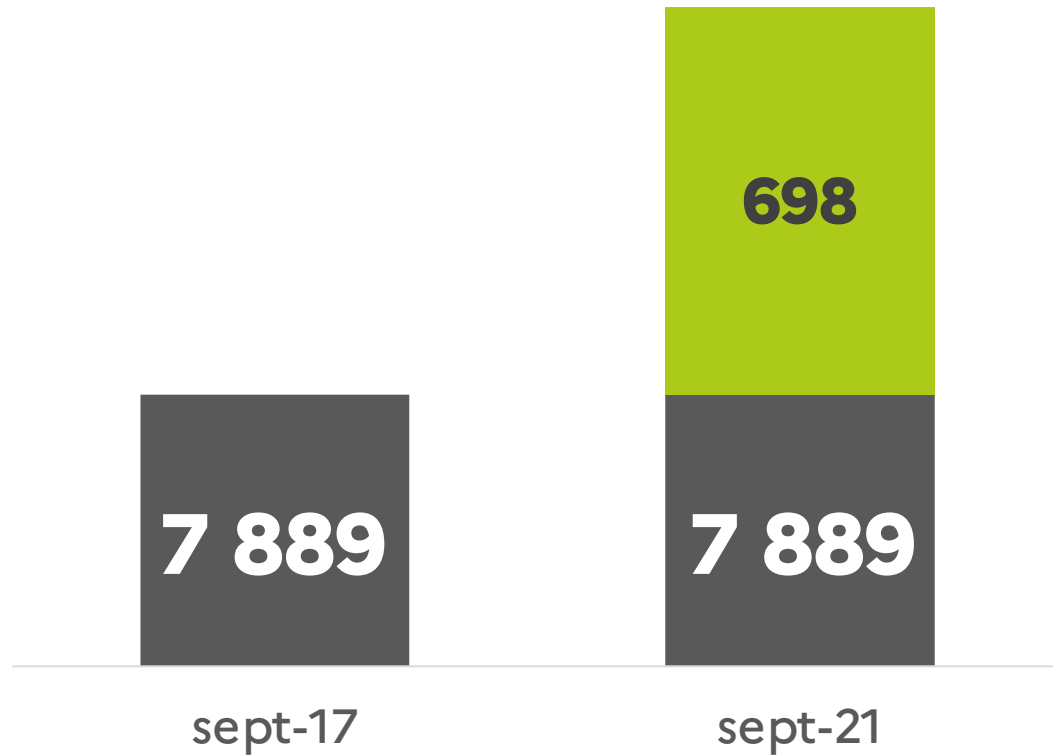
GROUPE 4 : Niort-**Avesnes-sur-Helpe-Sarreguemines**-Annecy-Vannes-Douai-Coutances-Saint-Malo-Châlons-en
Champagne-Tarascon-Montauban-Thionville-Lons-le-Saulnier-Périgueux-Laval-Vienne-Brive-la-Gaillarde-Rodez-Tarbes
Carpentras-Laon-Vesoul-Saintes-Bastia-Nevers-Albertville-Châteauroux-Carcassonne-Auxerre-Narbonne-Cambrai-Dieppe
Macon-Chaumont-Fontainebleau-Basse-Terre-Dax-Bonne-Cherbourg-Montargis-Les Sables-d'Olonne-Montbéliard-Albi
Villefranche-sur-Saône-Mont-de-Marsan-Castres-Ajaccio-Compiègne-Le Puy-Digne-les-Bains-Sens-Bergerac-Brie-Saint-
Quentin Libourne-Bourgoin-Jallieu-Soissons-Lisieux-Auch-Foix-Gap-Alès-Alençon-Saint-Omer-Belfor-Argentan-Saverne-
Cahors-Cusset-Roanne-Montluçon-Aurillac-Bar-le-Duc-Moulins-Verdun-Guéret-**Mende**



Évolution des effectifs de magistrats entre 2007 et 2021



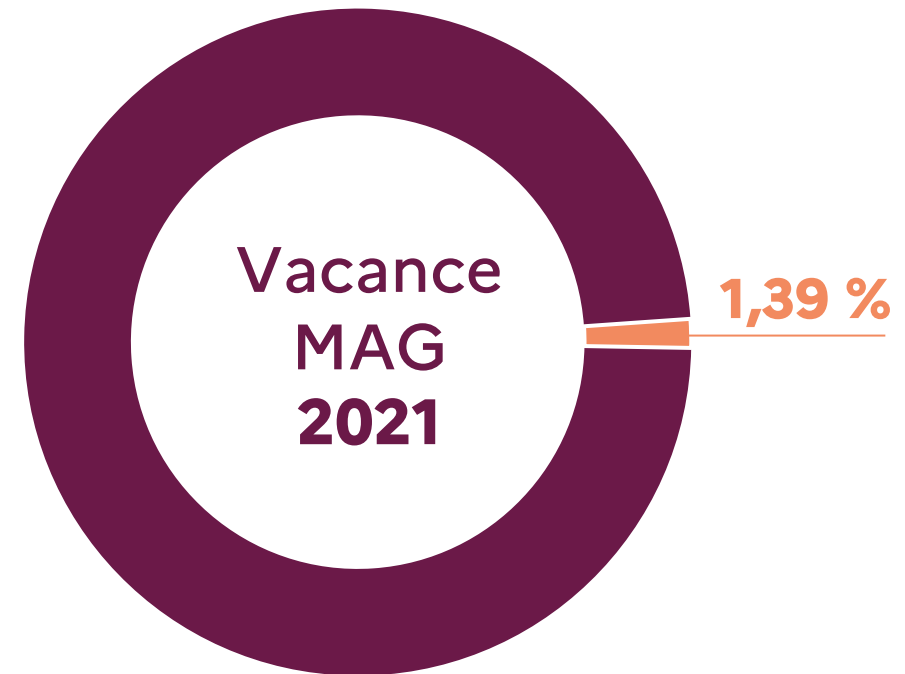
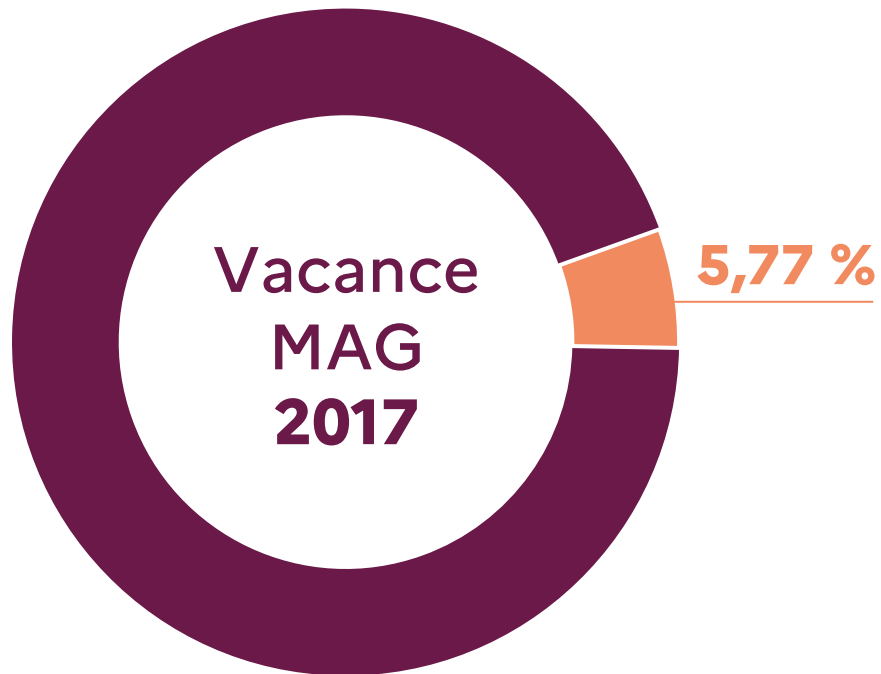
+ 8,85 %



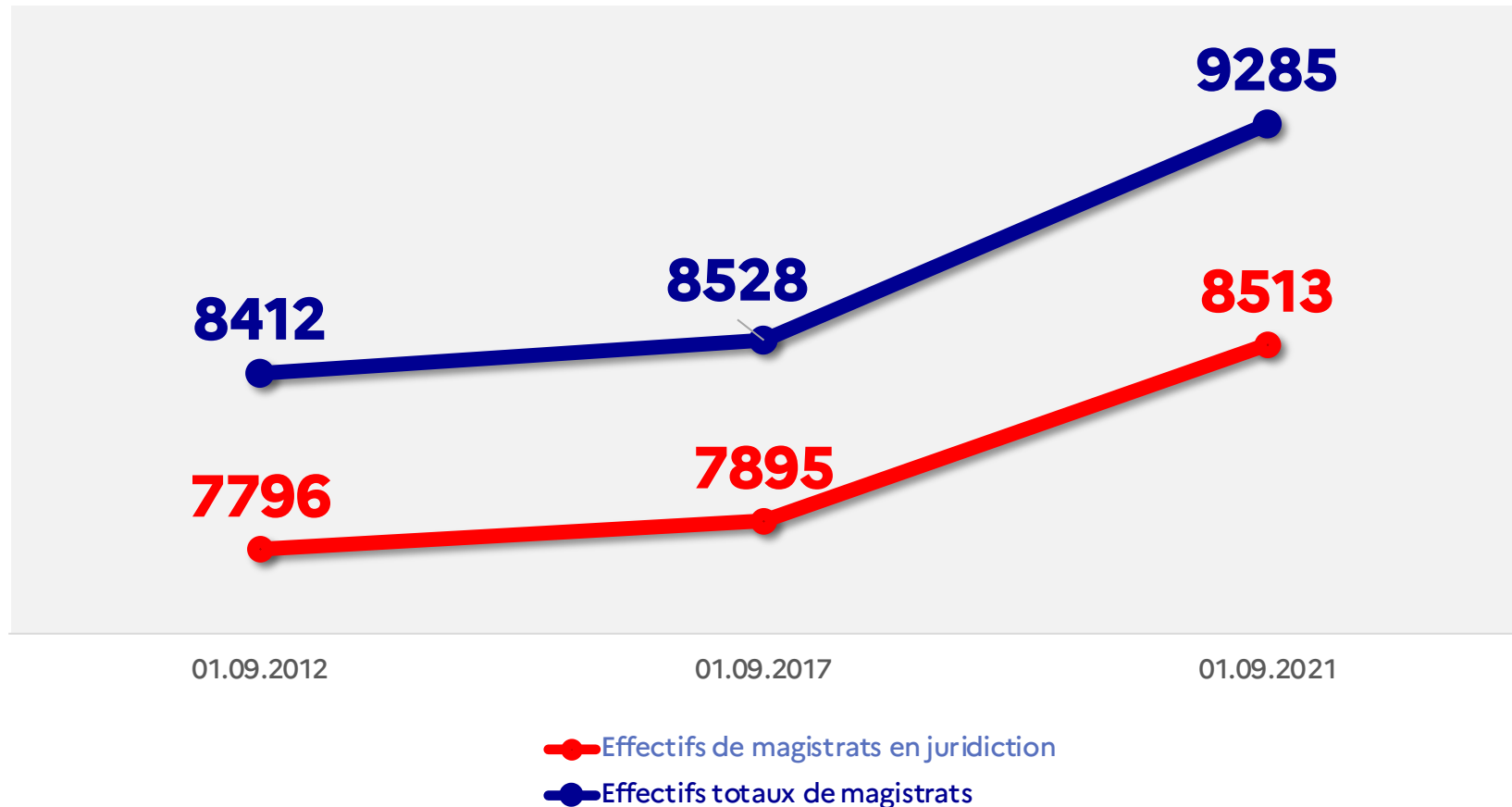
Une progression nette
de **698 magistrats**
supplémentaires
en juridiction
+ 8,85 % des effectifs
entre 2017 et 2021

Un taux de vacance **résiduel** au sein de la magistrature

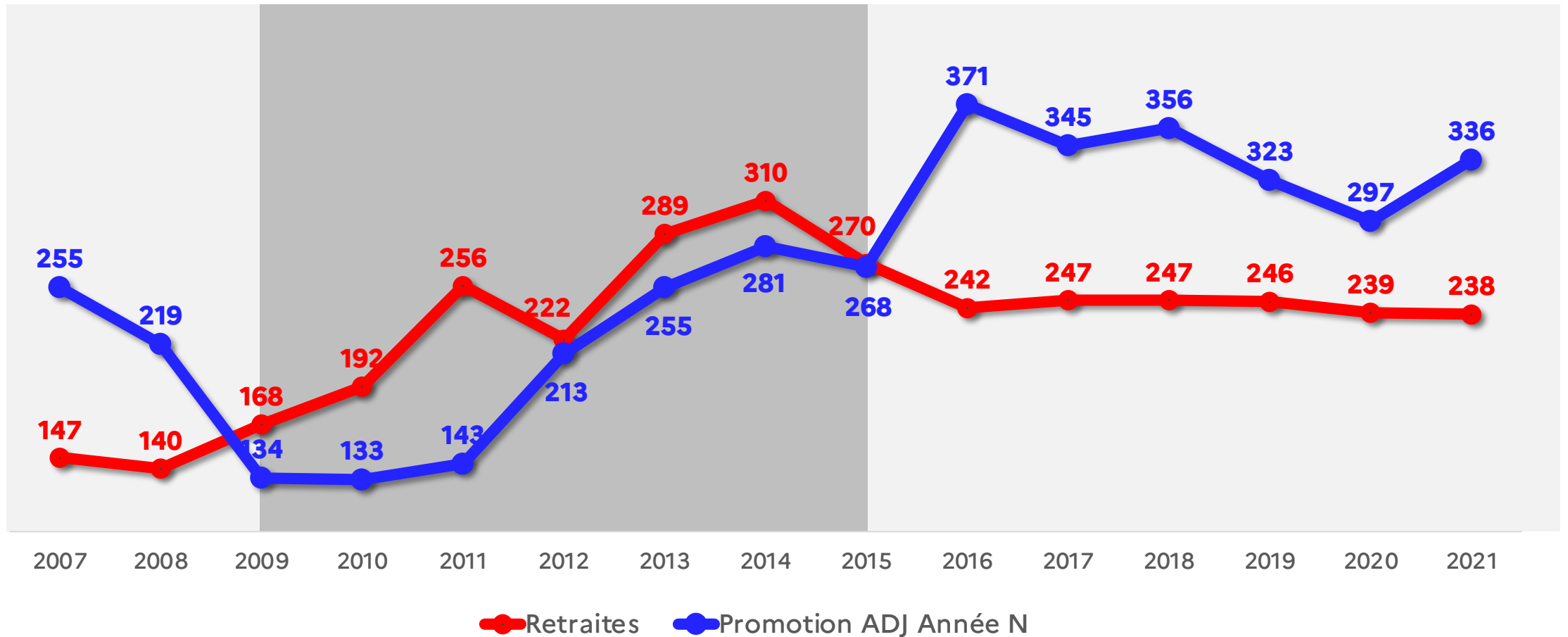
- 4,38 points



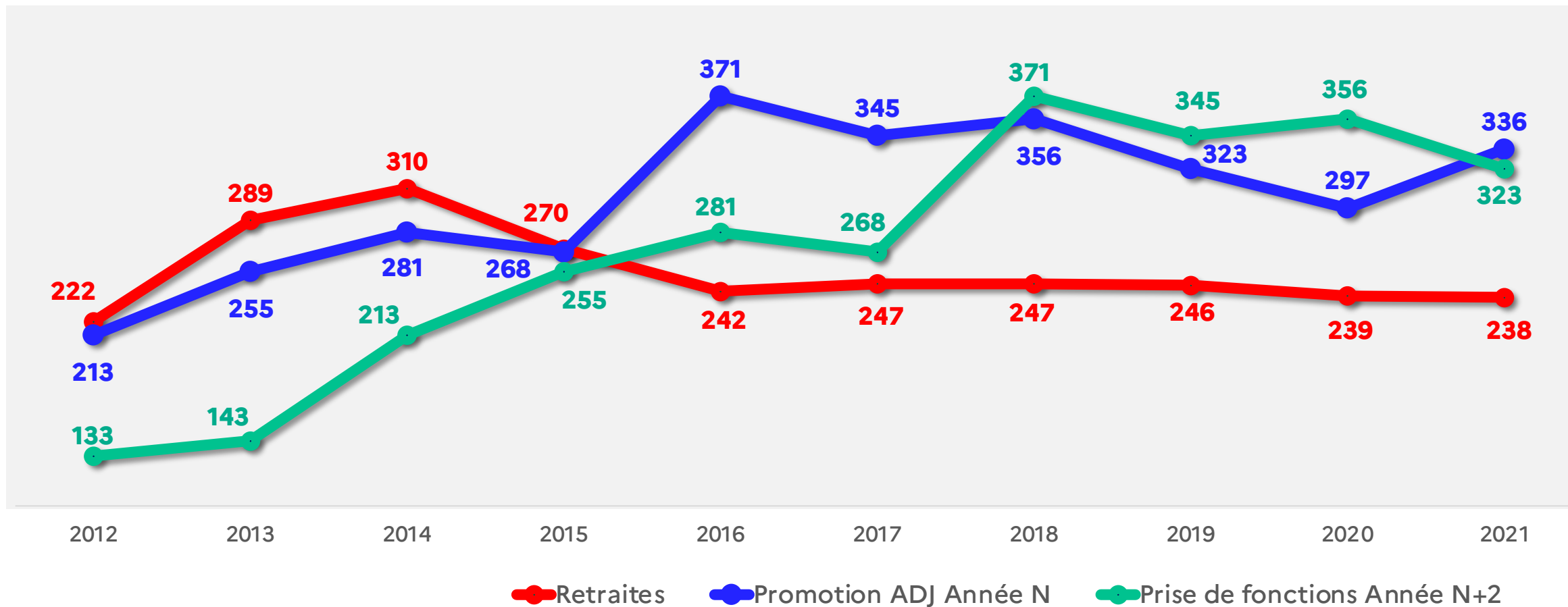
Évolution des effectifs de magistrats entre 2012 et 2021



Entrées et sorties dans le corps des magistrats entre 2007 et 2021



Entrées et sorties dans le corps des magistrats



Progression des effectifs de magistrats au sein des 9 tribunaux judiciaires

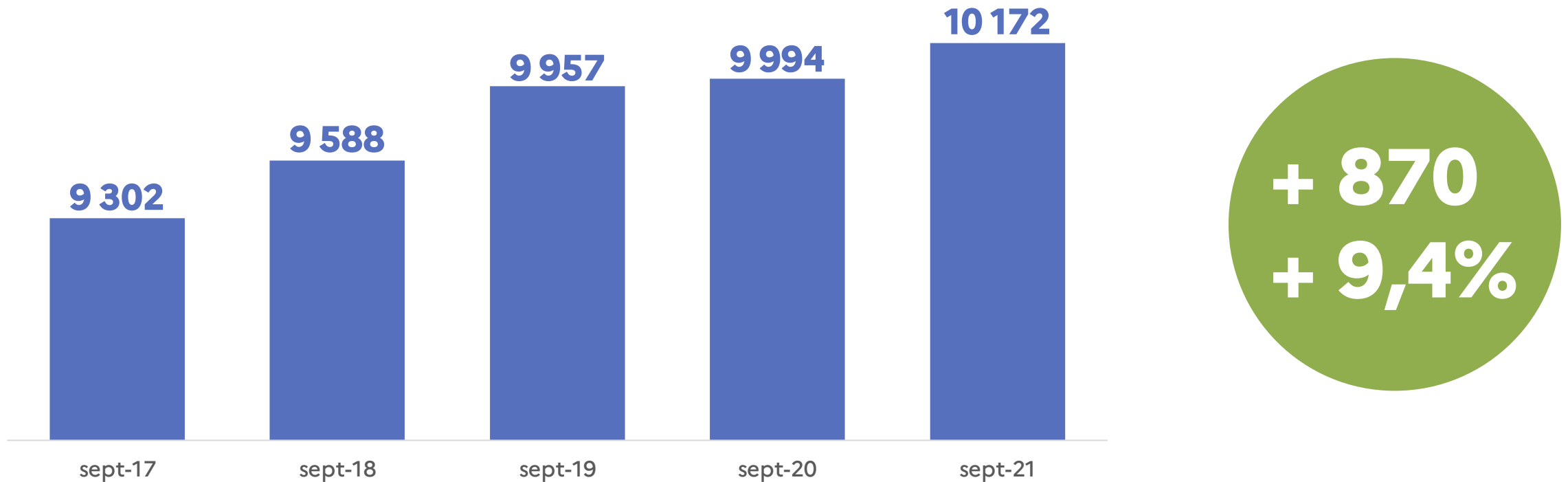
Tribunal judiciaire	Effectifs réels 2017 (1 ^{er} sept)	Effectifs réels 2021 (1 ^{er} sept)	Progression	
Bobigny	179	198	+ 19	+ 9.6%
Lyon	136	154	+ 18	+ 11.7%
Meaux	61	67	+ 6	+ 9%
Nantes	72	77	+ 5	+ 6.5%
Fort de France	43	47	+ 4	+ 8.6%
Avignon	35	38	+ 3	+ 7.9 %
Avesnes sur Helpe	21	23	+ 2	+ 8.7%
Sarreguemines	24	27	+ 3	+ 11.1%
Mende	5	7	+ 2	+ 28.6%

Autorisations de recrutements de juristes-assistants et agents de catégorie A
+ 10
+ 18
+ 8
+ 9
+ 7
+ 6
+ 3
+ 2
+ 1

La mise en œuvre d'une équipe autour du magistrat



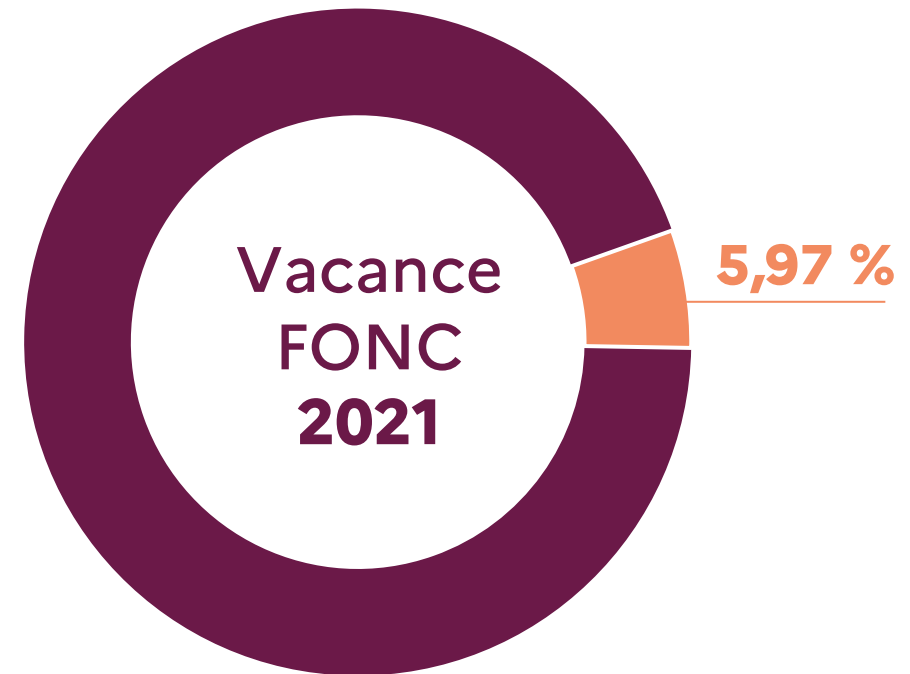
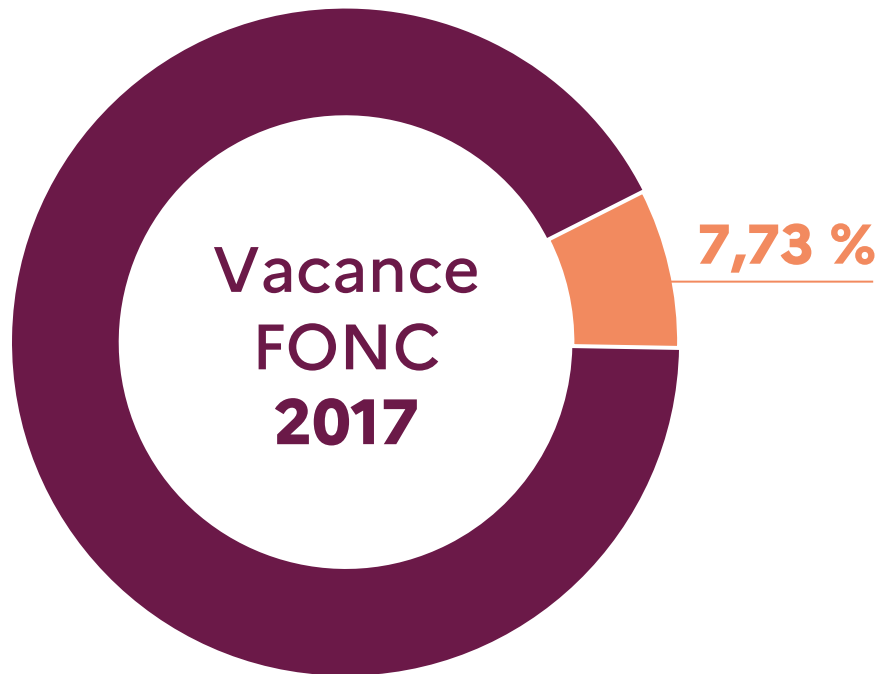
Des hauts niveaux de recrutements de greffiers



Source LOLFI : fiche actualités greffes /au 1er septembre de chaque année

Un taux de vacance au greffe en voie de **réduction**

- 1,76 points



Les effectifs de fonctionnaires dans les 9 juridictions

Tribunal judiciaire	Effectifs totaux 1 ^{er} sept 2017	Effectifs totaux 1 ^{er} sept 2021
Bobigny	376	441
Lyon	388	388
Meaux	140	143
Nantes	213	216
Fort de France	119	124
Avignon	97	102
Avesnes sur Helpe	55	52
Sarreguemines	60	62
Mende	19	18

Renforts de greffe Justice de proximité au sein de 9 tribunaux judiciaires

Tribunal judiciaire	Créations JPROX renforts de greffe B (3 ans) et C (1 an)
Bobigny	32 → (22B + 10 C)
Lyon	26 → (13B + 13 C)
Meaux	13 → (9B + 4C)
Nantes	15 → (6B + 9C)
Fort de France	10 → (6B + 4C)
Avignon	10 → (7B + 3C)
Avesnes sur Helpe	5 → (3B + 2C)
Sarreguemines	4 → (3B + 1C)
Mende	3 → (2B + 1C)

Renforts sur 5 ans

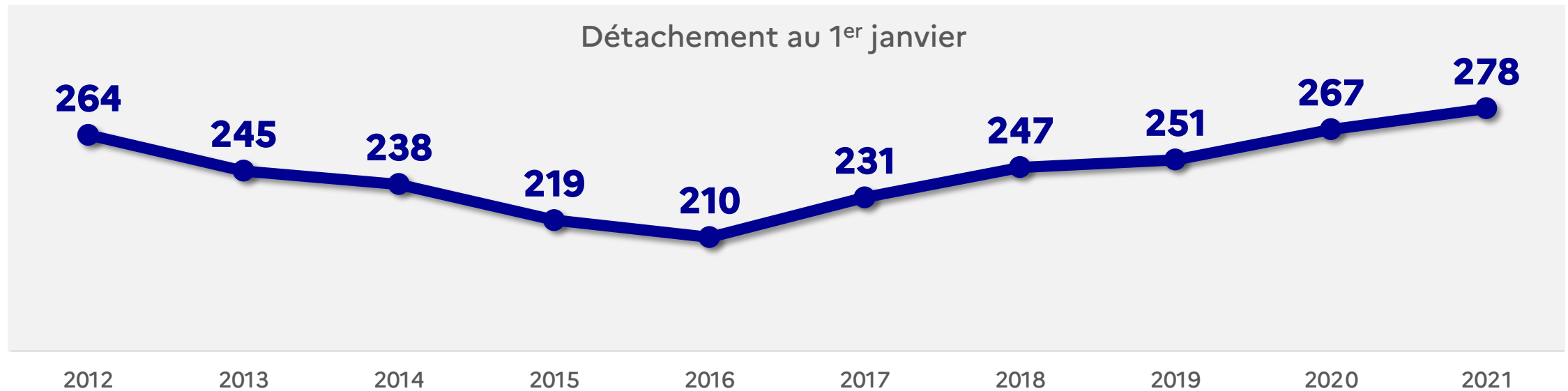
Tribunal judiciaire	Magistrats	Fonctionnaires	Justice de proximité	TOTAL
Bobigny	+19	+65	+42	+126
Lyon	+18	0	+44	+62
Meaux	+6	+3	+21	+30
Nantes	+5	+3	+24	+32
Fort de France	+4	+5	+17	+26
Avignon	+3	+5	+16	+24
Avesnes sur Helpe	+2	-3	+8	+7
Sarreguemines	+3	+2	+6	+11
Mende	+2	-1	+4	+5

« Le directeur des services judiciaires
va interroger les chefs de cour
dès cette semaine pour qu'ils lui indiquent
les besoins en magistrats,
précis et documentés par fonction,
qu'ils estiment nécessaires »



« Le nombre d'auditeurs recrutés
en **2022 sera de 380.**
Cet effort est amplifié
toujours en 2022 par l'ouverture de
80 postes au concours complémentaire. »

Évolution des détachements et des affectations des magistrats en administration centrale



Le nombre de magistrats en administration centrale est passé de 274 à 293 (+6,9%) entre janvier 2017 et janvier 2021.

État des lieux des démissions

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Démissions	4	8	0	2	3	7



Mise en place au plus tôt
de **psychologues dans chacune des cours d'appel**
au-delà du numéro vert qui existe déjà 7jrs/7, 24h/24

Généralisation avec l'ENM
du **parrainage des jeunes magistrats**

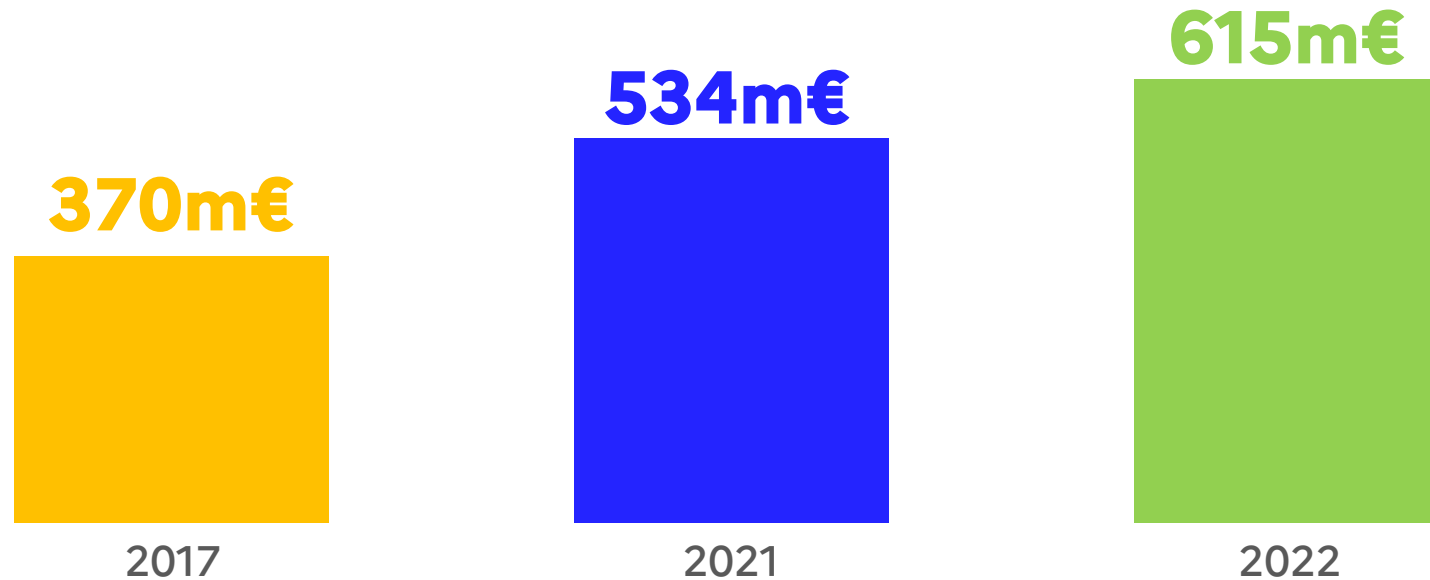
Pour éviter la suradministration,
délégation à chacune des juridictions
d'un **budget dédié et autonome**
pour améliorer le bien être au travail



« Le directeur des services judiciaires
doit se rapprocher des chefs de cour
pour objectiver
le sujet des audiences tardives »

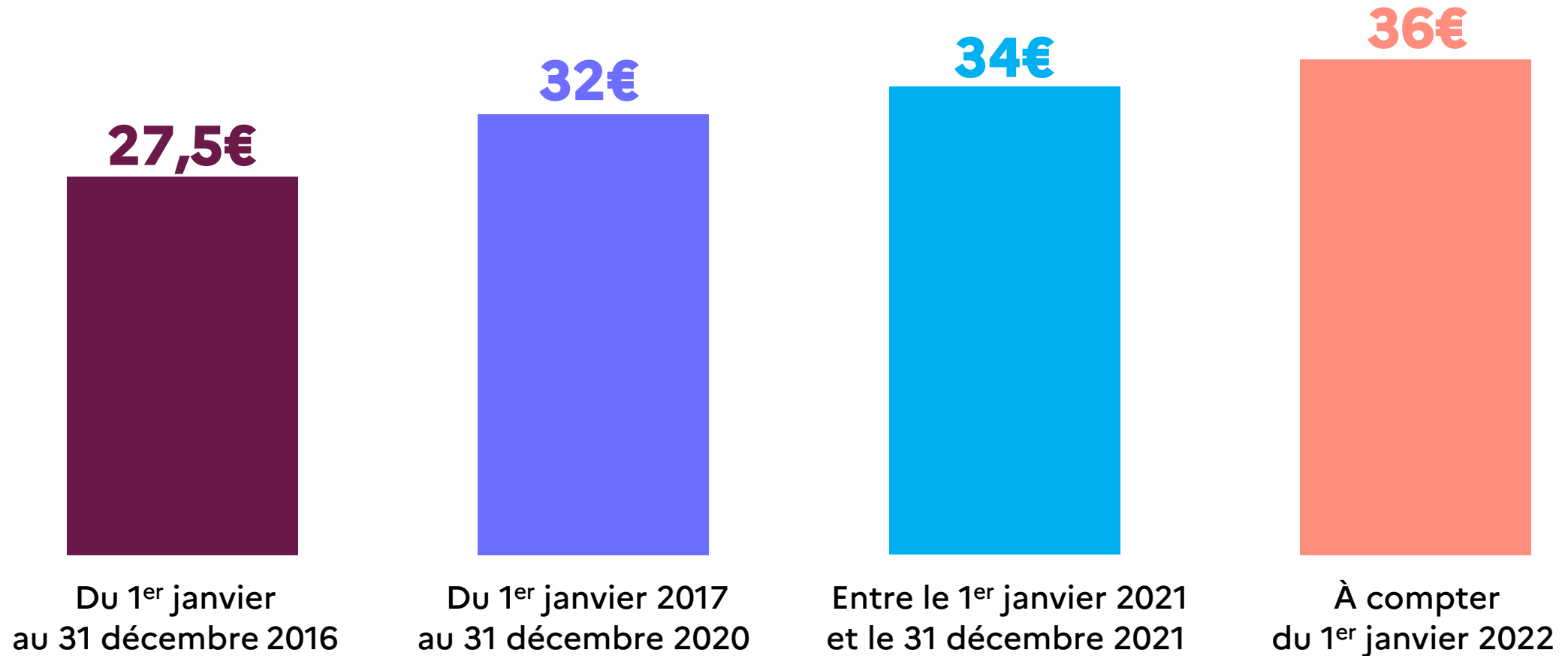
Chiffres clés en matière d'aide juridictionnelle

1 million d'admissions par an (AJ totale et partielle confondues)



**60% des admissions concernent
la matière civile et administrative et 40% le pénal**

Évolution du montant de l'unité de valeur



Des réformes majeures de l'aide juridictionnelle en 2020 et 2021

Introduction de la possibilité de déposer et de suivre sa demande d'aide juridictionnelle en ligne au moyen du SIAJ actuellement en cours de déploiement (37 tribunaux au 10 décembre).

Réforme des critères d'attribution avec pour objectifs :

- Simplifier des démarches pour les justiciables (prise en compte désormais d'un critère clair et facilement accessible: le revenu fiscal de référence) ;
- Améliorer les délais de traitement des demandes ;
- Permettre l'accès à l'aide juridictionnelle pour les Français ayant un revenu fiscal de référence de moins de 11 262 €

Refonte du régime de rétribution des avocats commis d'office

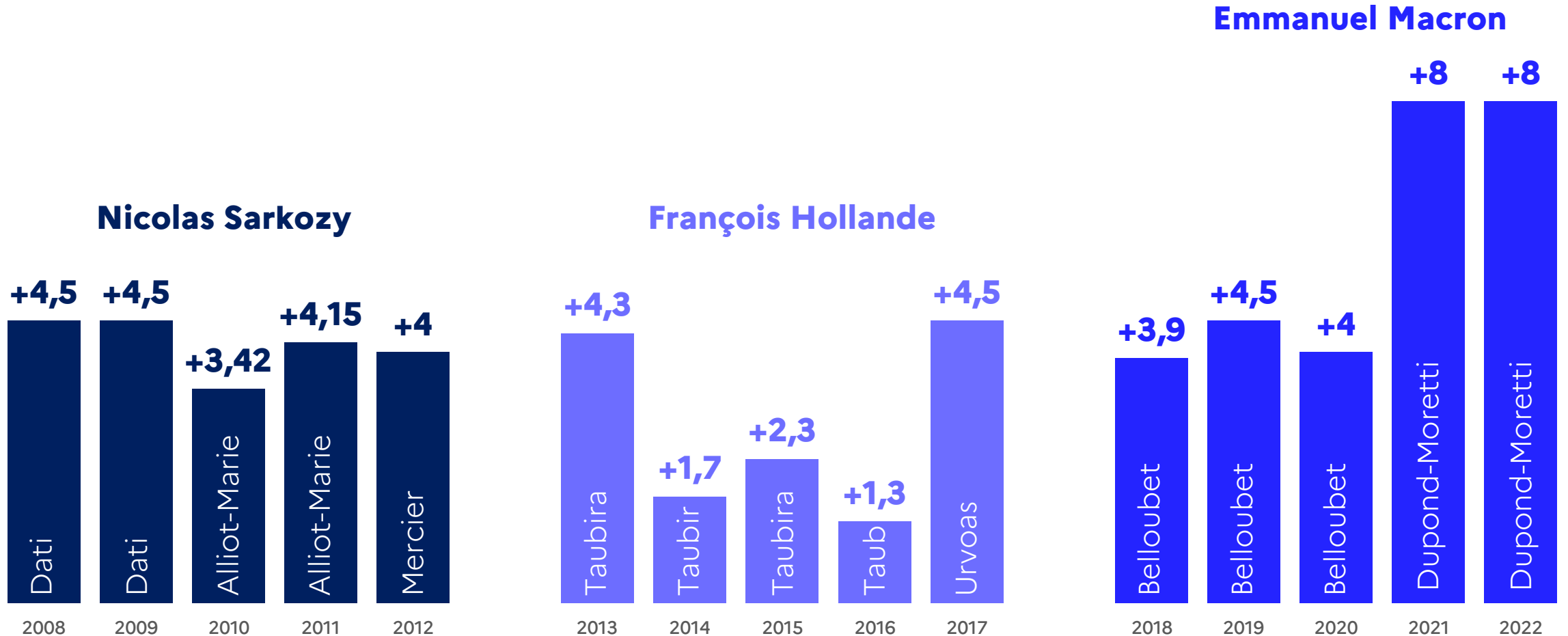
Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'aide juridictionnelle est garantie lorsque l'avocat est commis d'office, par exemple lorsqu'il défend un mineur. Cette mesure simplifie les démarches des avocats, et diminue la charge de travail des tribunaux.

Le système d'information de l'aide juridictionnelle (SIAJ) permettra de diminuer fortement les délais de traitement

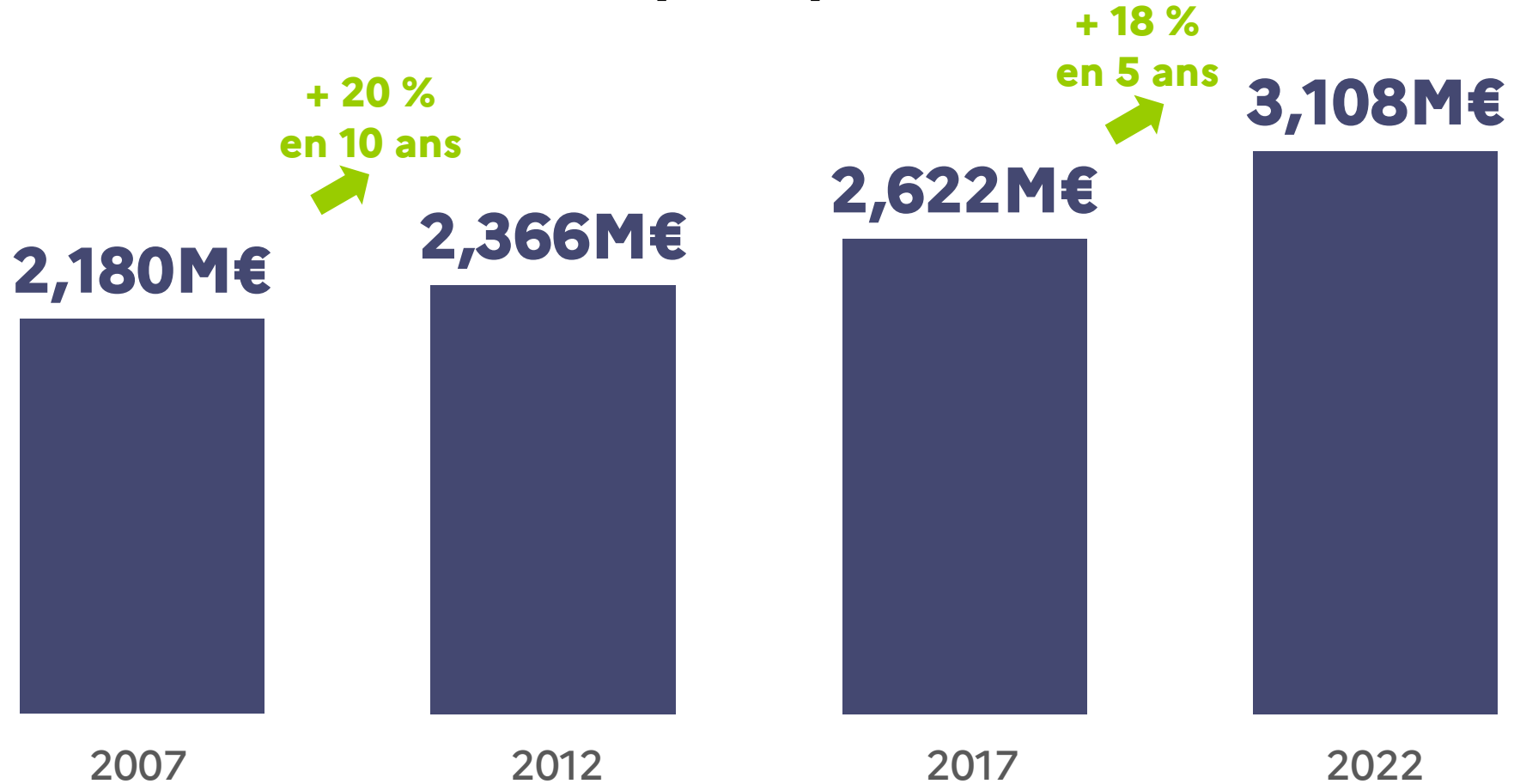
- Dématérialisation de bout en bout de la demande et du traitement de l'aide juridictionnelle.
- Les objectifs: simplifier l'accès à l'aide juridictionnelle pour les justiciables et accélérer le traitement des demandes par les juridictions;
- A date 38 TJ équipés > fin 2021, 50 TJ équipés > mi-2022 : France entière
- Une accélération des délais (jours) est déjà visibles dans les sites déployés :

	AJWIN 2020	AJWIN 2021 (9 mois)	SIAJ
BESANCON	36,59	41,11	12,5
BLOIS	83,94	19,69	8,5
LONS_LE_SAUNIER	35,48	85,46	10
LORIENT	72,05	47,61	25,7
RENNES	42,79	30,03	23,88
ST_BRIEUC	47,67	38,11	21
THIONVILLE	10,26	8,79	2

Budget du ministère de la Justice depuis 2007



Une évolution du budget des services judiciaires de **+18 %** sur le dernier quinquennat



Une augmentation sans précédent de la dotation en matière de frais de justice

Des moyens en **augmentation de 36 %** sur les 5 dernières années dont 32 % depuis 2020

De 477 millions d'euros en 2017 à **648 millions pour 2022**



Une augmentation de la dotation des frais de justice perceptible au niveau local

Tribunal judiciaire	2017 (M€)	2018 (M€)	2019 (M€)	2020 (M€)	2021 au 30 novembre (M€)	Var
Bobigny	14,734	16,096	15,079	18,749	21,787	+ 47,9%
Lyon	6,505	7,411	7,153	8,929	8,638	+ 32,8%
Meaux	3,730	3,573	4,397	4,231	4,480	+ 20,1%
Nantes	3,804	3,864	4,330	4,523	5,139	+ 35,1%
Fort-de-France	3,007	4,046	4,020	3,853	4,173	+ 38,8%
Avignon	1,719	1,867	2,377	2,220	2,207	+ 28,4%
Avesnes-sur-Helpe	0,871	0,991	0,968	0,755	0,917	+ 5,3%
Sarreguemines	0,734	0,795	0,668	0,935	0,771	+ 5,1%
Mende	0,125	0,133	0,315	0,319	0,291	+ 131,9%
Ensemble des 206 juridictions	305,745	327,164	343,678	352,863	396,445	+ 29,7%

Un renforcement des moyens dévolus aux partenaires habituels de l'institution judiciaire

Experts de justice

Tarif expertise classique : de 429 euros à 507 euros soit + 18,2%

Tarif expertise en matière d'infraction sexuelle : de 448,5 euros à 526,50 euros , soit + 17,4%

Enquêtes sociales rapides revalorisation de 114% pour les associations

Revalorisation des missions

- **Délégués du procureur** = augmentation des dépenses 33 % entre 2020 et 2021.
- MHFJ = + 56 % par rapport à 2020
- MTT = + 9 % par rapport à 2020 .

Renforcement du maillage territorial de la médecine légale 20 M€ en 2021.

L'équipement des tribunaux

La fibre optique

(débit multiplié par 4 à 10)



En 2017 :
95 sites équipés en fibre optique

En 2021 :
520 sites équipés, soit 100 %

Le Wifi



En 2017 : 433 bornes Wifi

En 2021 : 1 284 bornes Wifi
dans les salles d'audience
et de réunion



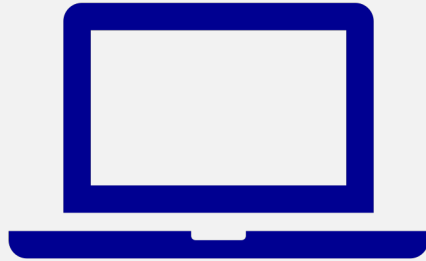
La visioconférence

En 2017 : 900 stations

En 2021 : 1 713 stations

L'équipements des magistrats et des greffiers, pour le travail à distance

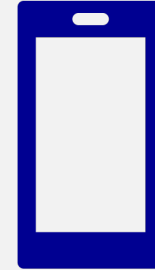
Les ordinateurs portables



En 2017 : 4 000

En 2021 : 26 795

Les smartphones sécurisés



En 2017 : 0

En 2021 : 1 850

Les capacités d'accès à distance :

- en 2017 : 2 500 connexions simultanées ;
- **en 2021 : 47 000 connexions** simultanées (100% des agents dont les missions sont compatibles avec le travail à distance)

Les logiciels fondamentaux de la justice pénale (Cassiopée) et civile (Winci) sont désormais accessibles à distance

Sur les 9 juridictions : de 2017 à 2021

	BOBIGNY	LYON	NANTES	MEAUX	FORT-DE-FRANCE	AVIGNON	AVESNES	SARREGUE-MINES	MENDE
EQUIPÉ FIBRE OPTIQUE	Oui	Oui	Oui	Oui	Non → Oui	Oui	Non → Oui	Oui	Non
ORDINATEURS PORTABLES	130 → 540	122 → 420	45 → 115	21 → 182	10 → 120	24 → 131	0 → 45	14 → 67	6 → 21
VISIO-CONFÉRENCE	12 → 17	5 → 17	3 → 13	7 → 13	3 → 12	7 → 14	1 → 6	3 → 7	3 → 4
BORNES WIFI	4 → 10	4 → 24	3 → 8	3 → 7	0 → 8	2 → 21	1 → 10	1 → 3	0 → 1
PPN / WIFI AVOCATS	Non	Non → Oui	Non	Non	Non	Non → Oui	Non	Non	Non

Le renforcement du maillage territorial pour accélérer le plan d'équipement

Création de 19 antennes locales de soutien supplémentaires en 2020 et 2021

Renforcement de 11 des 31 antennes déjà existantes

197 agents en 2017, 317 en 2021, 327 en 2022

Création de 45 postes en 2020, 14 postes en 2021 et 10 postes en 2022

Ces moyens sont mis au service des tribunaux, des prisons et des services éducatifs, pour leur équipement et leurs difficultés les plus complexes.

Les grandes projets de modernisation

La procédure pénale numérique (PPN) :

Dématérialisation de toutes les pièces qui constituent le dossier de procédure pénale, depuis la plainte jusqu'à l'audience de jugement.

Traitement dématérialisé des procédures sans poursuites (auteur non identifié)

148 TJ déployés ; France entière couverte à la fin 2021 (sauf Paris, en janvier 2022).

Procédures correctionnelles numériques

36 TJ déployés ; France entière couverte à la fin 2023

PORTALIS

Remplacement des 9 applications « historiques » de la justice civile,
pour une dématérialisation complète de la procédure civile

Depuis janvier 2021, 3 télé-services en ligne (tutelles majeures, constitution
de partie civile et requêtes au JAF)

Depuis juillet 2021 : **application pour les conseils de prud'hommes dans 3 juridictions :
Bordeaux, Dijon, Nantes.**

En 2022, généralisation dans les conseils de prud'hommes, et ouverture pour les juges
aux affaires familiales.

« Concernant Cassiopée,
j'ai demandé aux directions de faire
un travail d'expertise sur le terrain
qui commencera cette semaine
pour **remédier à ses difficultés chroniques** »

« J'ai entendu que les **incidents informatiques** compliquent au quotidien le travail des magistrats et greffiers. Ils souhaitent une organisation plus simple, et des délais d'intervention plus rapides. **Un plan d'action est lancé, avec des premières étapes concrètes dès janvier.** »

« Les comparaisons entre le nombre de juges professionnels doivent cependant être prises avec prudence (en moyenne 21 juges pour 100 000 habitants dans les pays européens et 11 en France). D'une part, elles ne tiennent pas compte de l'emploi de juges non professionnels, qui assurent en France le traitement des affaires relevant du droit du travail et du droit commercial. D'autre part, l'étude de la CEPEJ montre que le système juridique des pays influe fortement sur le nombre de juges (les pays d'influence germanique ont ainsi en moyenne plus de 20 juges pour 100 000 habitants, quand les pays d'Europe occidentale et méridionale, dont le système juridique est inspiré du droit nordique, de la common law et du droit napoléonien, en comptent entre 10 et 20). »

Cour des comptes – octobre 2021

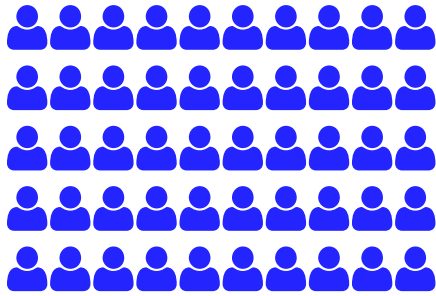
Plan de soutien à la Justice de proximité

1 914 emplois autorisés pour les SJ
+12,2% eff de 1^{ère} instance, hors magistrats

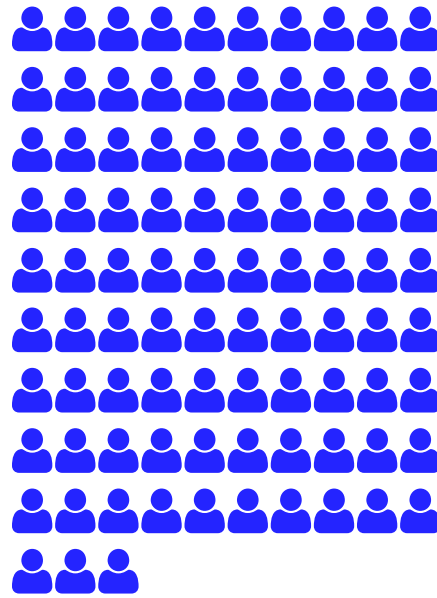
2100
emplois autorisés



500 agents
de catégorie C (1 an)



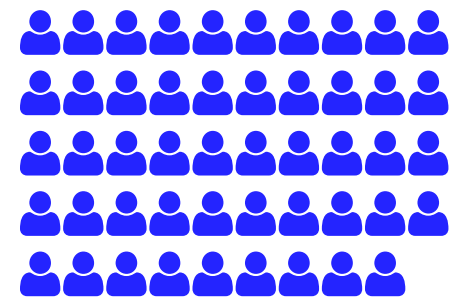
722 agents
de catégorie B (3 ans)



100 renforts
pour les services pénitentiaires



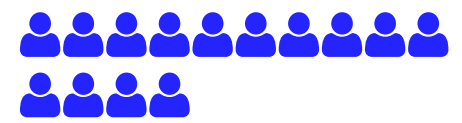
491 JA



86 éducateurs
pour la protection judiciaire de la jeunesse



144 agents
de catégorie A (3 ans)



Tribunal	Effectifs autorisés	Un exemple par juridiction de réalisations ou d'objectifs en matière civile
Bobigny	+ 19	<u>Sur le contentieux de la protection</u> , objectifs d'ici 2024 de traitement intégral du stock de 600 demandes de copies civiles en souffrance et de résorption de la moitié du stock de dossiers à traiter
Lyon	+ 26	<u>Sur le contentieux des affaires familiales</u> : 14 audiences de mesures après divorce et 6 audiences d'ordonnances de non-conciliation supplémentaires ont pu être convoquées jusqu'en fin d'année : environ 790 dossiers traités.
Meaux	+ 8	<u>Sur le contentieux des affaires familiales</u> : création de deux audiences par mois supplémentaires de 10 dossiers environ depuis le printemps 2021
Nantes	+ 15	<u>Sur le contentieux des affaires familiales</u> : objectif de traitement de 140 jugements de divorce complémentaire au 31 août 2022
Fort de France	+9	<u>Sur le contentieux de la protection</u> : résorption totale du stock de 615 convocations de tutelles en retard en deux ans via la création d'une audience supplémentaire de 15 dossiers par mois et par magistrat.
Avignon	+8	<u>Sur le contentieux des affaires familiales</u> : Augmentation progressive du nombre de dossiers fixés en audience de plaidoirie, pour passer de 10/12 dossiers à 20 dossiers chaque mois par cabinet. Le taux de couverture sur le contentieux de divorce est d'ores et déjà passé de 126,11 % au premier semestre 2020 à 182,50 % au deuxième semestre 2021
Avesnes sur Helpe	+4	<u>Sur le contentieux des affaires familiales</u> : rédaction de 126 projets de jugements par la juriste assistante
Sarreguemines	+2	<u>Sur le contentieux des affaires familiales</u> : intervention de la juriste assistante partiellement dans 70 dossiers et de façon complète dans 87 autres.

« **1 414 contrats de 3 ans**
seront **pérennisés** au ministère de la Justice
et intégreront durablement
notre maison. »

Une mission d'appui au directeur des services judiciaires et aux chefs de cour

Mission : réaliser un diagnostic complet sur l'état des stocks dans les juridictions de première instance et les cours d'appel

La mission et ses objectifs

- Lettre de mission du ministre du 25 janvier 2021 visant à réaliser un **diagnostic complet sur l'état des stocks** dans les juridictions (tribunaux judiciaires, conseils de prud'hommes et tribunaux de commerce) et les cours d'appel
- Besoin du directeur des services judiciaires et des chefs de cour d'avoir un état des lieux complet sur la situation des stocks au terme d'une année 2020, **marquée par la grève des avocats, puis la crise sanitaire**

Premier rapport intermédiaire du 1^{er} avril 2021 le constat et la remise en perspective historique

- La situation alarmante des stocks
- **L'impact modéré sur les stocks en 2020 de la grève des avocats et de la crise sanitaire**
- **L'aggravation des difficultés structurelles** des juridictions à gérer leurs flux depuis au moins 25 ans, **en dépit d'une baisse généralisée des flux** entrants, non exclusivement liée à la problématique des effectifs.

Un deuxième rapport intermédiaire du 20 juillet 2021

Consolidation du constat que « *Ce n'est que par une action multiple et diversifiée que des résultats probants pourront être espérés* ».

*Entre 2005 et 2019, avec un taux de couverture respectif de **99,2 %** dans les **cours d'appel** et de **98,2 %** dans les **TGI**, les juridictions parviennent globalement à faire face à l'essentiel des flux d'affaires nouvelles. L'insuffisance des moyens est à l'origine de seulement **10 % des stocks en appel** et **31,8 % en première instance**. Le reste s'explique par la persistance d'un historique de stock, vieux de plus de quinze ans, qui se répercute d'année en année.*

*Le constat est encore plus pertinent sur les trois dernières années avec des **taux de couverture de 102,7 %** pour les **cours d'appel** et de **101,2 %** pour les **TGI** (pôles sociaux compris).*

Identification de trois catégories de facteurs dans la persistance du problème

- L'absence d'indicateurs fiables sur les stocks et donc d'outils de pilotage
- Les rigidités organisationnelles et de fonctionnement qui ne permettent pas aux juridictions de s'adapter à l'évolution économique et sociale des territoires, de mieux répondre aux besoins des justiciables et de rechercher une allocation plus efficiente des ressources
- L'essoufflement à la fois de la procédure civile et de la procédure pénale

Le rapport final

Un rapport final remis le 4 novembre 2021 axé notamment sur la réalisation d'un travail d'objectivation de la complexification évoquée par les professionnels des processus judiciaires depuis une quinzaine d'années

Double approche méthodologique par l'IGJ

- une approche « macro » par l'étude de l'évolution des équilibres entre contentieux considérés comme complexes et les contentieux dits simples
- une approche « micro » par l'étude d'un échantillon représentatif de dossiers : étude de 700 jugements civils dans deux juridictions (Melun et Lille) et de 130 dossiers d'assises
- double approche complétée par des entretiens avec les professionnels sur le terrain
- étude sur une période de 15 ans, avec deux années de référence :

2005  2019

Complexification dans le traitement des dossiers civils

Premier constat

- Pas de diminution sur 15 ans du poids des contentieux civils simples au bénéfice des contentieux complexes
- **l'émergence de nouveaux contentieux de masse**, en particulier au niveau du JLD civil (hospitalisation d'office, situation des étrangers), **est venue compenser la déjudiciarisation de litiges simples**, tels que le divorce par consentement mutuel
- **les contentieux considérés comme complexes n'ont pas connu d'évolution notable dans leurs volumes**

Complexification dans le traitement des dossiers civils

Deuxième constat

- la complexité de chaque affaire évolue de manière différente selon les contentieux
- **une affaire relative au droit de la construction ou en droit de la responsabilité (responsabilité médicale par exemple) s'avère plus difficile à traiter aujourd'hui qu'il y a 15 ans**
- **à l'inverse, la complexité d'une affaire relative au droit des contrats apparaît stable** sur une période de 15 ans

Complexification dans le traitement des dossiers civils

Troisième constat

- Dans les procédures sans représentation obligatoire, **les avocats sont plus nombreux à intervenir (+20%)**, engendrant davantage de conclusions à appréhender par les magistrats
- **Doublement de la longueur des conclusions des avocats** depuis 15/20 ans, ce qui accroît la charge de travail des magistrats

Mesure de la complexification croissante de certains contentieux civils

Dossiers en droit de la construction

Nombre moyen de parties par dossier	+ 20 %
Nombre moyen d'avocats par dossier	+ 13%
Prétentions et moyens en défense	+ 50%
Nombre d'éléments du dispositif tranchés par le juge	+19 %
Durées des expertises	+ 50 %
Durée globale des affaires	+ 37%

Complexification dans le traitement des procédures pénales

Premier constat

Absence de changement significatif d'équilibre entre le nombre de procédures portant sur des infractions complexes et celles portant sur des infractions dites simples

- la hausse des dossiers de trafic de stupéfiants ou de violences volontaires, notamment intrafamiliales, **a été compensée par la baisse des autres contentieux complexes**, tels que la délinquance économique et financière, les homicides involontaires ou les atteintes aux mœurs
- **stabilité sur 15 ans du nombre moyen de prévenus ou condamnés par affaire**

Complexification dans le traitement des procédures pénales

Deuxième constat

Simplification des processus de traitement des procédures pénales :

- **40 % d'affaires traitées en moins par la voie de l'audience correctionnelle traditionnelle au profit de l'ordonnance pénale et du plaider-coupable**
- Ce changement a été un facteur important de simplification du traitement des procédures pénales

Complexification dans le traitement des procédures pénales

Troisième constat

Le niveau de complexité des dossiers d'information s'est fortement accru en raison de la complexification de la procédure et de l'évolution de la politique pénale des parquets (nombre de saisines en baisse qui ont été ciblées sur les dossiers les plus complexes)

Quatrième constat

Allongement du temps d'audience des affaires criminelles, les dossiers n'apparaissant pourtant pas plus complexes : nature des affaires inchangée depuis 15 ans, nombre moyen d'accusés et d'avocats par affaire inchangé, nombre de témoins et d'experts cités stables sur 15 ans

Perspectives : les Etats généraux de la justice

Extrait rapport IGJ :

« La problématique des stocks et, par voie de conséquence, de la lenteur de la justice, constitue l'une des principales critiques formulées par les citoyens et nuit gravement à l'image de la justice. Elle est un sujet de préoccupation constant et partagé des professionnels, des partenaires institutionnels et de l'exécutif. Aussi, l'ensemble de ces sujets et pistes d'évolution possibles méritent plus que jamais d'être collectivement investis, afin de faire émerger les réformes les plus efficaces possibles pour enfin résorber les stocks structurels. L'ouverture des Etats généraux de la Justice est l'occasion d'engager une réflexion commune sur tous ces sujets. »

Tous les axes de réflexion évoqués dans ces rapports sont abordés dans le cadre des Etats généraux de la justice et particulièrement dans les ateliers thématiques sur la simplification de la procédure civile, de la procédure pénale, sur le pilotage des organisations, l'évolution des missions et statuts.